Image not found or type unknown

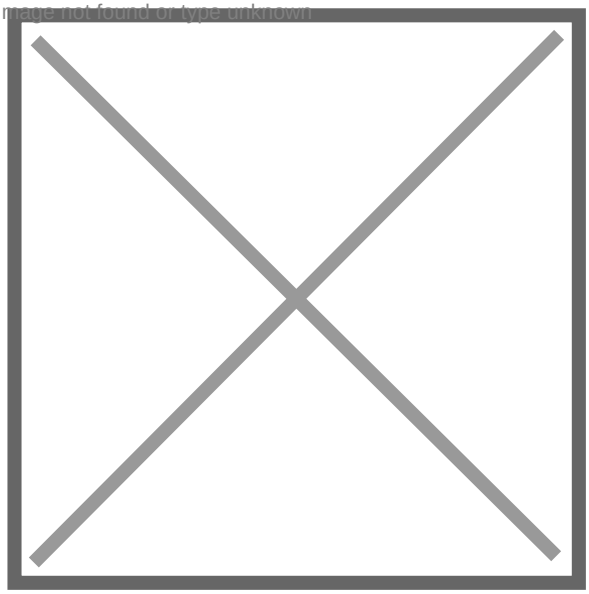

Fosse septique et bac a graisse

Par **aurelien06**, le **20/04/2011** à **15:30**

Bonjour,

locataire depuis le 22 novembre 2010, nous avons de multiples problèmes avec notre logement :

• Peinture du conduit de cheminée inadapté ayant pris feu, lors de la première utilisation.
• Ramonage de la cheminée, non effectué malgré attestation du 19 octobre 2010, ce qui a engendré une chute importante de suie et de coke.
• Briques réfractaires de la cheminée qui bougent et tombent.
• Collecteur E.U. Hydro bouché le 05 Janvier 2011.

Aujourd'hui

Le 19 Avril 2011, le regard d'évacuation des eaux se trouvant juste devant notre porte d'entrée est à nouveau gorgé d'eau et inonde l'entrée (sans parler de l'odeur nauséabonde).
Ce jour nous faisons appel une nouvelle fois à la SNADEC.
Après vérifications, les techniciens de la SNADEC tirent la conclusion suivante :

IMPOSSIBLE DE DEBOUCHER REGARD CAR FAIRE DECOUVRIR LE BAC A GRAISSE ET LA FOSSE SEPTIQUE.
VU AVEC LA PROPRIETAIRE MME DEVROEY ET LA SOCIETE RONTANI QUI A POSE LA FOSSE SEPTIQUE POUR LE POMPAGE.

depuis notre arrivé dans les locaux, nous avons à de multiples reprises demander l'attestion de vidange de la fosse septique à l'agent immobilier, sans jamais aucune réponse de sa part.

nous avons fais deux fois déplacer la société SNADEC, qui nous a bien entendu facturé son déplacement à chaque fois, c'est a dire environ 260,00€

que puis-je faire ????

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés